

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 21 novembre 2017 à 18 h 30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du Bureau communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

**Etaient présents :**

**Commune de Evry :**

M. Francis CHOUAT, M. Farouk ALOUANI, Mme Edith MAURIN.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY.

**Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO, M. Jacky BORTOLI, Mme Fatima OGBI.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI.

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Bernard BAILLY, Mme Françoise SAVY.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE (du point n°432 au point n°441), M. Angelo VALERII.

**Commune de Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ.

**Commune de Lisses :**

M. Thierry LAFON.



**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RETHORE.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune de Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune de Etiolles :**

M. Philippe JUMELLE.

**Commune de Tigery :**

M. Germain DUPONT.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Absents représentés :**

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET a donné pouvoir à M. Eric BAREILLE.

**Absents excusés :**

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Serge MERCIECA.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE (du point n°426 au point n°431).

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.



**Le secrétaire de séance** : Fatima OGBI

Nombre de membres en exercice : 34

---

**DELIBERATION N°DEL-2017/426 : PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2017**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 17 octobre 2017.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/427 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GRIGNY**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au premier versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours à la commune de Grigny, à hauteur de 340 000 € HT sur une enveloppe de 1 796 728 € HT pour divers travaux d'équipement et acquisitions, conformément à la délibération n° DEL-2017-0082 de la commune de Grigny et des pièces justificatives présentées.

**PRECISE** que le montant d'un fonds de concours alloué ne peut excéder, la part du financement hors subvention, assurée par le bénéficiaire, conformément à l'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales et au tableau ci-dessous :



libellés des opérations	montants € HT prévisionnels des dépenses	Fonds de concours sollicités en € HT	taux du reste à charge
travaux dans les écoles	120 000 €	50 000 €	58%
achats de véhicules	41 000 €	20 000 €	51%
achats de matériels techniques	35 000 €	15 000 €	57%
achats de matériels informatiques	120 000 €	55 000 €	54%
achats de mobiliers administratifs et éducatifs	45 000 €	20 000 €	56%
acquisitions - préemptions foncières	420 000 €	180 000 €	57%
<b>Totaux</b>	<b>781 000 €</b>	<b>340 000 €</b>	

**RAPPELLE** que le fonds de concours alloué à chaque commune pour la période 2017/2023 peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/428 : CONTRAT D'INTERET NATIONAL DE LA PORTE SUD DU GRAND PARIS - PROJET RUE DES LUMIERES - CONVENTIONNEMENT AVEC LE THEATRE DE L'AGORA, SCENE NATIONALE D'EVRY ET DE L'ESSONNE ET LES CO-FINANCEURS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec le Théâtre de l'Agora pour le projet culturel « Incandescences » qui s'inscrit dans le projet de la rue des Lumières.

**PRECISE** que la Communauté d'agglomération participera financièrement à l'organisation de ce projet pour un montant de 63 300 euros.

**SOLLICITE** la participation financière de l'Université Val d'Evry, des écoles d'ingénieurs Telecom Sud Paris et Telecom Ecole de Management, de l'Ensiie et du Génopole.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention de partenariat avec le Théâtre de l'Agora pour le projet culturel dans l'espace public : « Incandescences » ainsi que les conventions concrétisant le soutien financier des co-financeurs.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2017/429 : RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - ACCUEIL D'UNE MISSION DE LA COORDINATRICE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE DE DAKAR - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SEJOUR**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la prise en charge des frais de séjour sur l'agglomération (sur justificatifs) du 19 au 25 novembre 2017 de la Coordinatrice du PCET de la Ville de Dakar, Mme. Ndéye Rokhaya SARR.

**PRECISE** que les frais de séjour (hôtel, repas, déplacements...) de Mme Ndéye Rokhaya SARR sur l'agglomération sont estimés à 1 100 euros.

**PRECISE** que le billet d'avion de Mme Ndéye Rokhaya SARR est pris en charge par ses soins.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents relatifs à la prise en charge de ces frais.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/430 : TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION FINANCIERE A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention financière à conclure avec la commune de Savigny-le Temple pour la prise en charge par GPS, au titre de sa compétence transport mobilité, des dépenses afférentes aux travaux d'aménagement et d'accessibilité des bus, acquittées par la commune de Savigny-le-Temple dans le cadre des travaux de la place du 19 mars.

**PRECISE** que cette participation financière d'élève à 12 238,35 €.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention financière et tout autre document afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/431 : OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BRAS DE FER A EVRY - DECLASSEMENT DE VOIRIE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**CONSTATE** la désaffectation des emprises foncières publiques issues des parcelles AI 85, AI 142, AI 146, et AI 228, délimitées sur les plans de déclassement ci-annexés.

**DECIDE** de déclasser du domaine public de Grand Paris Sud les emprises foncières publiques issues des parcelles AI 85, AI 142, AI 146, et AI 228, délimitées sur les plans de déclassement ci-annexés.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président ayant délégation, à signer tous les documents afférents à cette opération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/432 : ZAC DES AUNETTES A EVRY - AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT A CONCLURE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Aunettes à conclure avec Grand Paris Aménagement, et le bilan annexé.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ledit avenant n°3, ainsi que tous les documents afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/433 : ZAC DU CENTRE URBAIN A EVRY - AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT A CONCLURE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre Urbain à conclure avec Grand Paris Aménagement et le bilan annexé.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer ledit avenant n°3, ainsi que tous les documents afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/434 : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - CONVENTIONS REGIONALES DE DEVELOPPEMENT URBAIN**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les conventions régionales de développement urbain à conclure avec la Région Ile-France pour l'attribution des financements nécessaires pour les projets d'intérêt national.

**AUTORISE** le président à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France les financements nécessaires à la mise en œuvre des dites conventions.

**AUTORISE** le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer lesdites conventions et tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/435 : APPEL A PROJET REGIONAL POUR UNE STRATEGIE URBAINE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ETUDE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au protocole d'études de l'appel à projet « Stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne » qui prolonge le protocole jusqu'au 22 juillet 2018.

**AUTORISE** le Président ou le vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°1 et tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la préfète du département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/436 : CONTRAT D'EXPLOITATION "TYPE 3" DE LA LIGNE CITALIEN - CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE, LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET TRANSDEV ILE-DE-FRANCE LIEUSAIN**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention partenariale concernant le contrat d'exploitation « type 3 » de la ligne CITALIEN à conclure avec le Département de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et Transdev Ile-de-France Lieusaint.

**DIT** que la participation financière annuelle forfaitaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart s'élève à 25 037€ HT (valeur économique 2008).

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,



**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention de partenariat et tous les documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/437 : RESEAU SENART BUS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE A CONCLURE AVEC LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET TRANSDEV ILE-DE-FRANCE LIEUSAIN**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention partenariale 2017-2020 concernant le réseau Sénart Bus à conclure avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et Transdev Ile-de-France Lieusaint.

**DIT** que la participation financière annuelle forfaitaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart n'est pas modifiée par l'avenant n°1 et s'élève à 3 102 736€ HT.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/438 : COVOITURAGE - CONVENTION DE SIGNALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SITUEE A ETIOLLES A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET L'ENTREPRISE CARREFOUR MARKET**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention tripartite à conclure avec le Département de l'Essonne et l'entreprise Carrefour Market relative à la mise en place par le Département de l'Essonne d'une aire de covoiturage à Etiolles

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.





**DELIBERATION N°DEL-2017/439 : CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE AVEC LE MEDEF ESSONNE POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD A LA CEREMONIE DES 91 D'OR**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec le MEDEF Essonne pour la participation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à la cérémonie des 91 d'Or 2017 visant à récompenser 3 entreprises du territoire, engageant la Communauté d'agglomération à contribuer financièrement à cet événement et à le promouvoir localement.

**FIXE** la contribution financière de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à 7 800 € TTC.

**PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2017/440 : SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) 2017 - CONVENTION A CONCLURE AVEC LA SOCIETE GSA IMMOBILIER**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention à conclure avec la société GSA IMMOBILIER afin de fixer les conditions d'occupation par la société de l'espace d'exposition loué par la Communauté d'agglomération à l'occasion du SIMI 2017 qui se déroule du 6 au 8 décembre 2017.

**FIXE** la participation financière de la société GSA IMMOBILIER à 6 500 € TTC.

**PRECISE** que la présente convention prend effet à compter de sa date de signature et se terminera après le paiement de l'intégralité des sommes dues par la société GSA IMMOBILIER.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**DIT** que les recettes sont inscrites dans le cadre du Budget 2017.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2017/441 : SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) 2017 -  
CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE AVEC SEINE-ET-MARNE DEVELOPPEMENT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention à conclure Seine-et-Marne Développement ayant pour objet principal de préciser les actions de communication communes en promouvant uniquement les sites et projets situés sur la partie seine-et-marnaise de l'agglomération.

**FIXE** la contribution financière forfaitaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à 2 500 € TTC comprenant la location de l'espace, les dépenses d'agencement et de marketing.

**PRECISE** que le montant de 2 500 € TTC est inscrit au budget de la Communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .

29 NOV. 2017

Fait à Courcouronnes, le

Francis CHOUAT  
Président